



QUAND DEMANDER SA CARTE ?

Les demandes de cartes s'effectuent à partir de la rentrée scolaire de l'année en cours

COMMENT OBTENIR SA CARTE ?

La Carte Collégien de Provence s'adresse à tous les collégiens demeurant dans le département des Bouches-du-Rhône et scolarisés dans des établissements publics ou privés sous contrat d'association avec l'Etat

- **Pour les élèves entrant en 6^{ème} :** Le chef d'établissement récupère les identifiants personnels informatiques de connexion et les mots de passe des élèves entrant en 6^{ème} sur le serveur Pythéas. Il les délivre ou les fait délivrer individuellement à chaque collégien concerné qui devra alors:

1-personnaliser son mot de passe (8 caractères obligatoires), en se rendant sur le site <https://activation.eduprovence.fr>

2- se connecter avec ses identifiants ainsi personnalisés sur le site <https://www.collegiendeprovence.fr> et renseigner les différentes rubriques.

- **Pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} :** Chaque collégien doit utiliser ses identifiants personnels informatiques de connexion et son mot de passe de l'an dernier pour :

1-se connecter sur le site <https://activation.eduprovence.fr> et obligatoirement mettre à jour son mot de passe (création d'un nouveau mot de passe à 8 caractères)

2- se connecter avec ses identifiants ainsi actualisés sur le site <https://www.collegiendeprovence.fr>, et mettre à jour ses informations personnelles (si des changements sont intervenus dans sa situation – déménagement par exemple).

Pour l'ensemble des collégiens : les cartes sont renouvelées chaque année et sont adressées par voie postale à leur domicile dès l'enregistrement de leur demande.

INFORMATIONS ET ASSISTANCE : 04.86.68.47.44 / contact@collegiendeprovence.fr

Attention ! Les identifiants sont uniques et personnels. Ils serviront aux collégiens tout au long de l'année. Ils doivent donc prendre soin de ne pas les perdre et surtout ne jamais les divulguer.

